ensait
ROUBAIX
ECOLE D'INGENIEURS TEXTILE

ARRETE

Portant délégation de signature

Vu les dispositions du Code de l'Education, notamment l'article L712-2 et L715-3

Vu le décret n°2003-1089 du 13 novembre 2003 transformant l'ENSAIT en EPCSCP et notamment son article 4

Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013

Vu l'arrêté du 27 octobre 2004 relatif aux statuts de l'Ecole Nationale Supérieur des Arts et Industries Textiles, notamment l'article 19 de son annexe

Vu l'arrêté du 29 octobre 2020 publié au BO n°41 relatif à la nomination de Eric Devaux en tant que Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix,

Arrête :

Art. 1er – Délégation de signature est donnée à Madame Dorothée MERCIER, Ingénieur d'Etudes, responsable Administrative du GEMTEX à l'effet de signer, les actes administratifs du laboratoire GEMTEX, dont la liste est énumérée ci dessous :

- Validation des engagements juridiques, constatation et certification du service fait à l'exception des opérations d'investissements et de la passation des marchés publics sur le budget recherche
- Etats de frais des enseignants-chercheurs

Art. 2 – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er novembre 2020. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Art. 3 – Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la grande diffusion.

Fait à Roubaix, le 2 novembre 2020 en trois (3) exemplaires originaux, respectivement remis au délégataire, à la Direction Générale des Services, à l'Agent Comptable de l'ENSAIT

Le délégant
Eric DEVAUX
Directeur de l'ENSAIT

Le délégataire	Signature et/ou paraphe
Dorothée MERCIER	